

LE GRAND NANCY VOUS AIDE À ACQUÉRIR
DES **CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES**

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2017-2018



PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.grandnancy.eu

métropole
GrandNancy

La **Métropole du Grand Nancy** s'est engagée dans une démarche globale d'efficacité énergétique au travers de son projet **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial).

Dans le cadre de ce projet, un plan de soutien au développement des énergies renouvelables sur le territoire du Grand Nancy a été mis en place. Pour l'installation d'un CESI (Chauffe-Eau Solaire Individuel) ou d'un SSC (Système Solaire Combiné), une subvention, dont le montant sera proportionnel à la surface des capteurs solaires installés, peut être accordée. Elle s'élève à **100 €/m² de capteurs installés pour les particuliers (maisons individuelles et collectifs) et 150 €/m² pour les bailleurs sociaux et les communes.**

Étape 1

Une demande de subvention doit être adressée à :

Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy
Direction de l'Énergie, du Climat et du Développement Durable
22-24 viaduc Kennedy
Case Officielle 36
54 035 Nancy Cedex

Cette demande comprend :

- un courrier de demande de subvention (cf. modèle joint)
- un devis co-signé par l'installateur et le bénéficiaire
- la fiche d'installation dûment complétée (cf. page suivante)
- le règlement dûment approuvé
- un relevé d'identité bancaire
- une copie de l'arrêté d'autorisation pour la déclaration de travaux

Étape 2

La Métropole accuse réception de la demande dans un délai maximum de trois semaines.

Étape 3

La notification de l'attribution est adressée au bénéficiaire après soumission auprès de l'instance délibérative métropolitaine.

Étape 4

Une fois les travaux terminés, le bénéficiaire de la subvention envoie à la Direction de l'Énergie, du Climat et du Développement Durable de la Métropole une copie de la facture acquittée mentionnant la date de paiement et signée par l'installateur.

Étape 5

Le paiement de la subvention fait l'objet d'un virement sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Renseignements complémentaires

Pour toute demande d'information, contactez :

Maison de l'Habitat et du Développement Durable
22-24 viaduc Kennedy - Esplanade Philippe Seguin
54035 Nancy cedex
Tél : 03 54 50 20 40

Direction de l'Énergie, du Climat et du Développement Durable du Grand Nancy
22-24 viaduc Kennedy - 54035 Nancy cedex
Tél : 03 54 50 21 39

Communes de la Métropole du Grand Nancy

Art-sur-Meurthe - Dommartemont - Essey-Lès-Nancy - Fléville-devant-Nancy - Heillecourt - Houdemont - Jarville-la-Malgrange - Laneuveville-devant-Nancy - Laxou - Ludres - Malzéville - Maxéville - Nancy - Pulnoy - Saint-Max - Saulxures-lès-Nancy - Seichamps - Tomblaine - Vandœuvre-lès-Nancy - Villers-lès-Nancy.

Solaire thermique - Fiche de renseignements à compléter par l'installateur

Identification du bénéficiaire

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

.....

CP et Ville :

Téléphone :

Courriel :

Adresse de l'installation (si différente) :

.....

.....

Identification de l'installateur

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

.....

CP et Ville :

Téléphone :

N° Qualisol : Q.....-.....-...../.....

Caractéristiques de l'installation

Utilisation : CESI SSC

Bâtiment concerné : résidence principale

résidence secondaire

Autre :

Nombre d'habitants :

Neuf Existant

Marque du CESI :

Référence ADEME : S...../.....-.....

Surface des capteurs :m²

Mode de pose retenu : Intégration toiture

Sur toiture inclinée

Indépendant avec supports

Énergie d'appoint : électricité

gaz de ville

bois

fioul

GPL (propane)

Autre :

Implantation des capteurs :

plein Sud : oui non

Si non, préciser l'écart : +/- degrés

Coût de l'installation

Fourniture kit CESI : € HT

Autres équipements : € HT

Pose € HT

Autres prestations : € HT

Total : € HT

T.V.A : € HT

Total : € TTC

Programmation prévisionnelle :

Date de début de travaux :/...../.....

Date de la mise en service :/...../.....

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre demande de subvention. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la Direction de l'Énergie, du Climat et du Développement Durable. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Correspondant Informatique et Libertés : cnil@grandnancy.eu

Je soussigné,

certifie l'exactitude de tous les renseignements ci-dessus.

Signature

Fait à

Le

Règlement relatif à l'octroi d'une subvention métropolitaine pour l'installation de panneaux solaires thermique

Article 1

Dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet, la Métropole du Grand Nancy peut accorder, à toute personne physique ou morale qui en fait la demande, une subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI) ou d'un système solaire combiné (SSC).

Article 2

Cette subvention concerne le matériel et les installateurs référencés par l'ADEME sous la charte Qualisol.

Article 3

La subvention est fixée au montant forfaitaire de CENT EUROS (100 €) par mètre carré de capteurs installés pour les particuliers, les collectifs, les entreprises...

Article 4

La subvention est fixée au montant forfaitaire de CENT CINQUANTE EUROS (150 €) par mètre carré de capteurs installés pour les bailleurs sociaux et les communes.

Article 5

La demande de subvention est adressée à Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes : un devis des travaux (matériel et pose) signé par l'installateur et le bénéficiaire, une fiche de renseignements complétée par l'installateur, un RIB et une copie de l'arrêté d'autorisation pour la déclaration de travaux.

Article 6

La Métropole accuse réception de la demande dans les 21 jours au reçu des justificatifs. Après examen du dossier, l'instance métropolitaine délibère et notifie sa décision au bénéficiaire.

Article 7

La subvention est payée après achèvement des travaux sur présentation, auprès des services métropolitaines, de la facture acquittée mentionnant la date du règlement et signée par l'installateur.

Article 8

Une vérification de l'installation sur les lieux par les services métropolitaines est effectuée avant le paiement de la subvention.

Article 9

Le bénéficiaire de la subvention doit apposer le logo de la Métropole du Grand Nancy sur les panneaux de chantier.

Article 10

Un suivi des performances de l'installation subventionnée peut être effectué.

Article 11

Le demandeur qui bénéficie de l'octroi de la subvention autorise la Métropole du Grand Nancy à prendre des photographies de l'installation et à les utiliser dans le cadre d'une promotion de ce type d'installations.

Article 12

Le présent règlement entrera en vigueur à compter des formalités de transmission et publicité accomplies.

Mention manuscrite : « lu et approuvé » :

le :

Signature du bénéficiaire de la subvention :

Modèle de courrier de demande d'aide à compléter

NOM :

Prénom :

Adresse principale :

Code postal :

Ville :

Téléphone

Courriel :

**Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy
Direction de l'Énergie, du Climat et du Développement Durable
22-24 viaduc Kennedy
C.O. 36
54 035 Nancy Cedex**

À....., le.....

Objet : Demande de subvention - Installation d'un chauffe-eau solaire combiné OU installation d'un système solaire combiné.

Pour notre maison (adapter selon le cas), nous envisageons la mise en place d'un système solaire pour la production d'eau chaude sanitaire OU pour le chauffage de notre habitation.

Après consultation d'entreprises spécialisées, il apparaît que le montant global du coût engendré par cette installation s'élève à€ TTC.

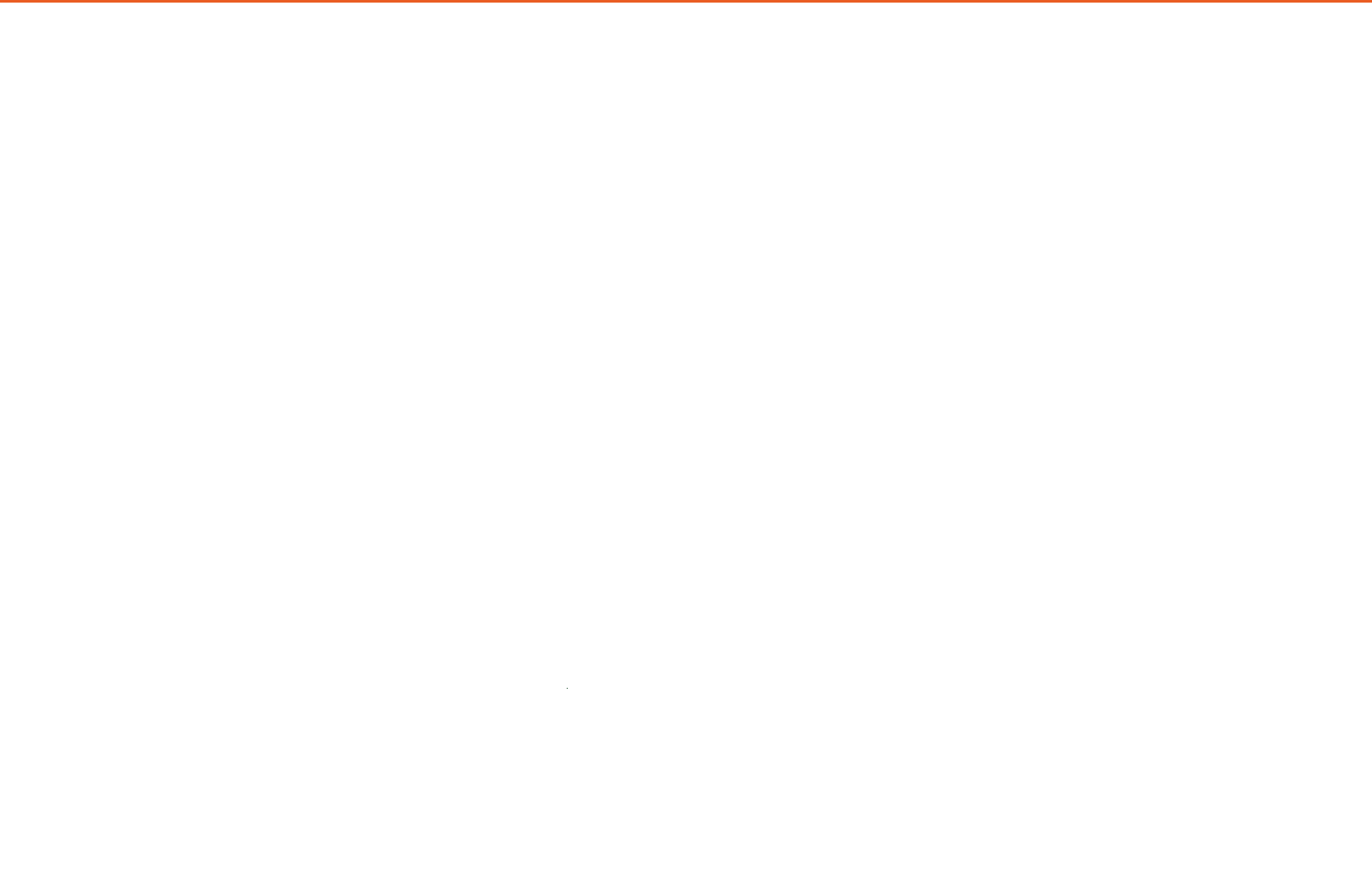
Connaissant votre volonté de voir se développer ce type d'installation permettant d'utiliser de façon permanente une Énergie renouvelable, nous sollicitons de votre part une subvention d'un montant maximum, afin de couvrir une partie du surcoût nécessaire.

Vous trouverez à l'appui de ma demande l'ensemble des pièces requises :

- **la facture originale** acquittée mentionnant :
- **le devis des travaux** (matériel et pose) signé par l'installateur et le bénéficiaire
- **la fiche de renseignements** complétée par l'installateur
- **un RIB**

Dans l'attente de vous lire et restant à votre disposition,
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments distingués.

Signature



métropole
GrandNancy